

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 7 novembre 2017
Greffe_0135 Communications éditées_Mary-Jo

Mise en place d'une zone 30 – Secteur plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau »

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Lors de la mise à l'enquête du PPA « L'Etambeau », une quinzaine d'habitants du secteur de la Palaz avait déposé une opposition dans laquelle il était sollicité une modération de la circulation routière sur les axes acheminant les automobilistes dans la zone dudit PPA.

Cette opposition a pu être levée par le dépôt, en date du 31 janvier 2017, d'une demande de mise en place d'une zone 30 auprès du Service cantonal des routes. Le périmètre de la zone 30 est délimité aux Routes de l'Hôpital et de l'Etambeau, aux Chemins de la Mosse et Vert-Pré ainsi qu'à la Route du Mont.

Sur la base du préavis favorable émis par la Commission Consultative de Circulation, la Direction générale de la mobilité et des routes a rendu son verdict en date du 29 juin 2017 : les mesures en matière de signalisation routière sont acceptées pour la création d'une zone 30 dans le secteur du PPA « L'Etambeau ».

Au printemps 2018, il sera procédé à la modification du régime de circulation par la pose des signaux, soit des totems indiquant le début et la fin de la zone limitée à 30km/h ainsi que deux nouveaux panneaux d'entrée en localité (50km/h) après l'embranchement de la Route du Mont et de la Route du Clôt. Simultanément, les cédez le passage de cette zone seront abolis. Quant aux marquages routiers (priorité de droite), ils seront effectués après les travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière (cf. préavis N° 7/2017).

La municipalité